

# Tous dénoncés?

Fraude fiscale, travail au noir, hébergement de sans-papiers... Plusieurs décrets veulent inciter les citoyens à se faire délateurs. Se dirige-t-on vers une société où chacun fliquerait ses voisins? - Texte: Gauthier De Bock -

**D**es balances? Il n'y en a pas assez dans ce pays. S'il y en avait eu plus, on n'aurait pas eu les attentats du 22 mars!" Cette sentence définitive provient d'un citoyen lambda à qui l'on demandait son avis sur le sujet. Lambda? Voire. Karim est opticien d'origine marocaine installé dans un quartier branché d'Ixelles. Mais il a grandi à Molenbeek. Son assertivité

n'est pas celle d'un propos ramassé au café du Commerce. Il sait que certains savaient. Dans le cas précis évoqué par l'opticien, comment ne pas être d'accord avec le principe de la dénonciation? Depuis quelques années, en tout cas, les initiatives de régulation de l'ordre public mettant à contribution les citoyens se multiplient. Ainsi, si les signalements de suspicion d'activité terroriste sont encouragés par les autorités, celles-ci favorisent également les signalements de fraude fiscale depuis une →

→ dizaine d'années, de fraude sociale depuis septembre 2015. Pour promouvoir ces signalements, les autorités ont également levé le secret professionnel de certains travailleurs sociaux. Depuis août 2017, ceux-ci peuvent signaler des cas de radicalisme ou de terrorisme et doivent répondre aux demandes de renseignements de juges ou de la police. Et ils peuvent également signaler des fraudes sociales. Les confidences sur sa situation amoureuse faites à un conseiller CPAS peuvent ainsi servir à instruire une suspicion de fraude... Tout récemment, les politiques ont soufflé sur les braises de cette contribution généralisée: le président de la N-VA, Bart De Wever, souhaitait, il y a deux mois, avoir recours à des policiers volontaires; le ministre cdH Carlo Di Antonio, lui, peaufinait, fin janvier, un décret permettant aux citoyens de devenir des "assistants-constatateurs" de petites incivilités... contre rémunération! Le MR n'est pas en reste: quatre de ses députés ont déposé une proposition de loi renforçant le pouvoir des "PLP", les partenariats locaux de prévention. Ceux-ci, au nombre de 995 en Belgique, résultent d'un accord entre les citoyens d'un quartier et la police locale par lequel ils lui signalent les tentatives de cambriolage et autres faits suspects. Ces partenariats connaissent un réel succès: plus 25 % en deux ans... En matière de "maintien de l'ordre", il y a également des initiatives privées. Des applis pour smartphone (voir encadré), mais aussi un sulfureux "balance ton collabo" qui enjoint les citoyens à dénoncer les hébergeurs de migrants (voir article page 25).

## Des gondoles de Venise aux Kommandantur

*“On va parler de détection, de participation citoyenne, de cohésion sociale, et on va vous dire que vous aussi, vous pouvez être un acteur de la sécurisation de votre quartier, remarque Sybille Smeets, chercheuse au Centre de recherche criminologique de l’ULB, mais en aucun cas on ne parlera de “dénonciation” ou de “délation”.”* La jeune universitaire insiste sur l’importance des mots utilisés. *“Ces termes rappellent trop ce qui s’est passé, chez nous, durant la Seconde Guerre mondiale.”* En retraçant une perspective, on constate que cette notion de “dénonciation” s’est faite plus ou moins discrète selon les époques. Au XIV<sup>e</sup> siècle, à Venise, existaient des “boîtes à Lion” qui recueillaient, anonymement, les “dénonciations secrètes contre toute personne qui dissimule des faveurs ou des services, ou qui cherche à cacher ses vrais revenus”. Quelques siècles plus tard, les concierges étaient utilisés comme “indics” par la police de l’Ancien Régime comme par celle de Napoléon. Et la Seconde Guerre mondiale constituera l’époque la plus prolifique en la matière. Les chiffres manquent pour la Belgique. Mais la France constitue sans doute une indication de ce qu’a pu vivre notre pays. André Halimi, qui a réalisé deux documentaires sur le sujet, estime entre 3 et 5 millions le nombre de lettres de dénonciation reçues par l’occupant allemand. Certains rapportent qu’à la fin de la guerre, ces lettres étaient si nombreuses qu’elles finissaient dans les poubelles des Kommandantur. La période qui succédera à l’Occupation parachèvera l’écœurement face à cette délation. Combien de règlements de comptes sanglants et de femmes tondues ne doit-on pas aux lettres anonymes durant l’épuration?

## Une éclipse presque totale

La dénonciation s’est donc éclipsée pendant quelques dizaines d’années. Notre pays a commencé à renouer avec la relation “ordre public/citoyens” au milieu des années 90 en adoptant les modèles de

“Neighborhood Watch” importés du monde anglo-saxon. Ce modèle ayant par ailleurs vu le jour à la suite du meurtre de Kitty Genovese, en 1964 à New York, dont les circonstances particulières ont donné lieu à la création de plusieurs œuvres dont l’excellent *38 témoins* de notre Lucas Belvaux national. Kitty Genovese avait en effet agonisé dans la rue pendant des heures au vu et au su de 38 voisins. *“Ce modèle de PLP sera introduit pour la première fois en Belgique en 1994. Et on prendra garde à utiliser un vocabulaire qui valorise cette participation en évitant de faire le lien avec un préalable historique. C’est toutefois un réseau formel de citoyens qui ont un référent policier. On leur demande de détecter des comportements qu’ils considèrent comme suspects. Mais on passe vite du comportement suspect à la “personne suspecte”. En raison de son habillement, de la couleur de sa peau, du port du voile...”* Notons qu’il y a une différence importante dans l’implantation de ces PLP à 85 % situés en Flandre. *“On a d’évidence une Flandre acquise à ce type de dispositif et une Wallonie méfiante qui l’associe à des “indics”, des “balances” et qui le renvoyait aux dénonciateurs de Juifs ou de résistants de la Seconde Guerre mondiale.”*

## Pas de fumée sans mots

Mais d’évidence, le repoussoir qu’est la Seconde Guerre mondiale s’est atténué. Avec le temps. Mais également avec les mots. Car ceux-ci peuvent fonctionner comme les ponceuses de nos consciences. C’est George Orwell, dans *1984*, qui a popularisé cette possible fonction du langage en créant le concept de “novlangue”. Simplifier les paroles pour affadir les idées. Appauvrir le vocabulaire pour faire disparaître le sens. Substituer des mots pour enfumer les réalités. Ainsi, rien de très inquiétant dans les mots “point de contact”, “pour”, “concurrence”, “loyale”. Un point de contact, c’est un accès. Être “pour” vaut mieux qu’être “contre”. La “concurrence” ne doit pas faire peur lorsqu’elle est “loyale”. “Point de contact pour une concurrence loyale” est la page titre du site Internet qui permet à chacun de

dénoncer son voisin - pardon - "d'introduire un signalement". Travail au noir, quelqu'un qui vit en couple mais reçoit une allocation sociale comme "isolé", des enfants qui n'habiteraient pas tout le temps avec leur mère ou leur père... Le 5 septembre 2015, lors du 1<sup>er</sup> jour de son existence, le "Point de contact" avait recueilli en 7 heures une cinquantaine de plaintes. En 10 mois d'existence, 6.000. De quoi donner du travail aux inspecteurs du Forem ou des CPAS...

## La "menace" comme gouvernement

Si, après guerre, la délation s'est faite discrète pendant quelques dizaines d'années, elle a continué à exister. Les services fiscaux, sociaux, les forces de sécurité, les mandataires locaux comme nationaux ont de tout temps reçu leur lot d'"indiscrétions". Mais la formalisation par les autorités de la "participation citoyenne" au maintien - au sens large - de l'ordre date du milieu des années 90. En 25 ans, on est passé de quelques corbeaux à des milliers de connexions à "balance ton collabo".

Vit-on, pour autant, dans une époque particulièrement délatrice? Nous allons tenter de recueillir les aveux de Thomas Berns. *"Ce qui a pris du tonus, c'est l'idée de traquer les petites incivilités. D'être à l'affût de la première irrégularité qui serait synonyme d'autre chose"*, concède le professeur → de philosophie politique de l'ULB. *"Il y a un retour certain de cette idée: ce qu'il s'agit de faire c'est de cueillir le mal à sa racine. Le "crachat par terre" veut dire le terrorisme. Le poil de barbe est significatif d'une radicalisation... Mais dans le même temps, le politique, le juge n'ont pas de temps à perdre avec des brouilles. Enfin, les nouvelles technologies permettent une surveillance numérique presque totale. Une espèce de copie permanente. Cet ensemble de choses a pu remettre à l'ordre du jour l'idée que tous les citoyens sont chargés d'effectuer le contrôle des petites infractions. C'est d'autant plus vrai parce que*

*nous vivons un temps de crispation sociale. Et un temps où une partie de la vie est pilotée par des algorithmes. Mes contenus Facebook s'affichent en fonction d'algorithmes qui prédisent mes envies. Je google "vacances", j'ai une publicité "Club Med" dans la minute qui suit. S'instille, donc, l'idée que tout est prédictible."* De la fenêtre de ce bureau de l'ULB, on voit des étudiants envahir le petit jardin anglais entourant les plus anciens bâtiments de l'université. Il est midi. La plupart des jeunes gens consultent leur smartphone. Le philosophe émet alors une réflexion plus politique. Interpellante. *"Nous vivons un âge politique particulier. Ce qu'il s'agit de montrer, c'est que la menace guette. Selon un modèle assez classique. Le philosophe Thomas Hobbes avait déjà perçu cet âge dans l'Angleterre du XVII<sup>e</sup> siècle. Nous sommes tous en guerre contre les autres, c'est au politique de faire ce qu'il faut pour nous sortir de cette sauvagerie naturelle. On peut dire que le discours d'un Francken ou d'un De Wever est une illustration contemporaine de cette philosophie. Il s'agit de faire en sorte que la politique se définisse comme une réponse à une insécurité généralisée."* Mais qu'est-ce que cette "insécurité généralisée"? *"Par définition, c'est quelque chose qui n'est pas là. Mais qui peut être là. Le "terrorisme", c'est une "possibilité". Il n'y a pas de mort devant mon bureau. Il n'y a pas de guerre civile. Typiquement, c'est une menace, pas une réalité. Et pour que cette menace règne, il faut l'entretenir."* Mais comment faire pour l'entretenir, comment être un bon jardinier de la menace? *"Faire en sorte que tous les citoyens se vivent comme des remparts à la menace. La cherchent constamment. Se transforment en traqueurs de travailleurs au noir, ou d'hommes aux poils de barbe suspects qui se promèneraient dans un quartier qui leur serait étranger."*

Il est très difficile de quantifier l'efficacité des appels à dénonciation pour fraudes fiscales et sociales (voir pages 23-24). S'agissant des "partenariats locaux de prévention", la criminologue Sybille Smeets est

franche. *“Non, la plupart de ces partenariats sont devenus des coquilles vides. Parce qu’en termes d’efficacité, ça marche un ou deux ans et puis après, les citoyens s’épuisent. Pourquoi? Parce qu’il y a d’énormes attentes par rapport à la police. Mais elle-même, réseau de voisins ou pas, a ses propres priorités. Pour la “bande de jeunes”, elle va venir une fois ou deux. Pas plus. Donc, après un moment, la relation “police-voisins” s’éteint. La police reçoit des informations qu’elle n’a pas spécialement envie d’avoir. Et les citoyens ne reçoivent pas la réponse policière qu’ils attendent. Par ailleurs, quand il y a trop de “détections” - j’ai failli utiliser “délations” -, la police est saturée.” Trop d’infos tuent l’info. Pour l’instant... ✖*

## Le poids des mots

### Dénonciation, délation, balance ton porc et lanceur d’alerte. Petit focus sur ces notions pour y voir clair.

Une dénonciation est un acte destiné à alerter la communauté de faits jugés ou ressentis comme répréhensibles. La délation consiste à fournir des informations concernant un individu en général à son insu, souvent inspirée par un motif contraire à la morale ou à l’éthique. Une dénonciation calomnieuse est une délation. Un phénomène comme “balance ton porc” est basé sur la dénonciation de faits répréhensibles - attouchements, harcèlements sexuels, viol... - subis par les dénonciatrices/teurs. Souvent commis sur des femmes et souvent dans un contexte où existe un lien d’autorité qui contraint la victime au silence, il s’apparente à un mouvement de libération d’une parole. Le lanceur d’alerte informe de façon désintéressée le public, le plus souvent via les médias, de pratiques douteuses ou dangereuses de la part d’entreprises ou d’organisations diverses qui menacent la société en général.

## “Reporty”, une application pour dénoncer les incivilités

■ I n’a pas été avare en superlatifs, Christian Estrosi. Il y a une dizaine de jours, le maire de Nice présentait “Reporty”, une application tout droit venue d’Israël et qu’il rêve de voir installée sur les smartphones niçois. *“Une application révolutionnaire”,* arguait-il. Lui, le maire meurtri par le terrible attentat au cours duquel 86 personnes ont été tuées et 456 autres blessées, le 14 juillet 2016, sur “sa” promenade des Anglais. “Révolutionnaire” et incendiaire... Car la start-up qui a créé l’appli “Reporty” appartient à un homme qui en connaît un rayon question sécurité: l’ancien Premier ministre et ministre de la Défense israélien, Ehud Barak. Le principe? Témoin d’une “incivilité”, vous n’avez qu’à dégainer votre smartphone et en braquer l’objectif sur les voyous, comme un justicier de l’Ouest sauvage le ferait avec son colt. Vous serez alors mis en relation avec la police municipale, qui recevra les images, le son et votre géolocalisation. Pour Estrosi, *“chaque citoyen doit être acteur engagé de sa propre sécurité, et donc de la sécurité collective”*. Conflit sémantique: quand la ville parle de signalement, l’opposition crie à la délation. Ainsi, les socialistes niçois dénoncent *“une démarche contestable sur le fond et inadmissible sur la forme, qui ressemble à l’organisation d’un processus de délation généralisé”*. Plus grave, des spécialistes des libertés numériques ont trouvé dans l’application des lignes de codes correspondant à des “mouchards”, capables de transmettre à votre insu des données personnelles vous concernant. Pour l’heure, le dispositif est en phase de test pour une période de deux mois. La mairie décidera ensuite si elle souhaite le généraliser et le rendre accessible à tous les Niçois. Mais le simple fait de l’envisager ne résonne-t-il pas comme un constat d’échec de la politique sécuritaire de Christian Estrosi, qui a déjà fait de Nice la ville la plus “vidéosurveillée” avec 1.950 caméras, soit 27 au kilomètre carré? - R.N.

# Délation fiscale: 9 dénonciations par jour

Jalousie, intérêt privé... Chaque jour, un "ami" ou un voisin décide d'entrer en contact avec le fisc pour évoquer une soi-disant situation irrégulière. En tout anonymat. - Texte: Vincent Liévin -

**N**ous avons toutes et tous des amis qui "nous veulent du bien". Quoique... Certains prendront toutefois la peine d'écrire une belle lettre ou un rapide e-mail pour faire état de notre situation fiscale. Même si cette année le nombre de dénonciations est resté stable, elles ont explosé entre 2009 et 2015: + 500 %.

Le SPF Finances a récemment dévoilé les chiffres pour 2017: 2.643 dénonciations, soit 91 de moins qu'en 2016. Ce type de dénonciation arrive jusqu'aux grandes oreilles du fisc par diverses autoroutes: e-mail, téléphone, courrier papier, contrôleurs, services de taxation, Inspection spéciale des impôts, Cour des comptes, courrier directement adressé au ministre ou à l'un des 25.000 fonctionnaires de l'administration fiscale...

## Éviter la manipulation

Toutes ces dénonciations n'ont évidemment aucune chance d'aboutir à des sanctions, mais un dossier est ouvert systématiquement. "Le rôle de l'administration est de faire le tri. Les agents du fisc savent qu'ils peuvent faire l'objet de manipulation. Ce tri se fait au cas par cas. L'administration fiscale sait se prémunir des informateurs malintentionnés", explique Ahmed Laaouej, député fédéral PS.

Ce dernier connaît bien tous ces rouages particuliers: "De 1993 à 2000, j'ai travaillé au ministère des Finances. La délation a toujours existé (anonyme ou pas). Il est en effet possible de faire une délation anonyme au fisc. Il n'y a d'ailleurs pas de cadre légal comme pour la fraude sociale". Il se souvient d'un cas: "Un jour, alors que je travaillais à l'Inspection spéciale des impôts, une dame est venue dénoncer son mari avec des documents originaux qu'elle lui avait pris à propos de ses comptes au Luxembourg. Tout y était. Toutefois, je lui ai rappelé qu'on pouvait considérer qu'elle avait volé ces documents et qu'ils n'étaient donc pas utilisables".

## Les proches ennemis

Le cas de cette épouse met en lumière l'aspect le plus récurrent des dénonciations. La proximité avec la "victime", comme nous l'explique Charles, fonctionnaire à l'administration fiscale: "Dans → → la plus grande majorité des cas, il s'agit d'un membre de la famille, d'un voisin ou d'un ex-employé. Cela surprend toujours lorsque je le dis, mais c'est comme cela. Et au niveau commercial, il s'agit bien souvent de concurrents".

Les exemples ne manquent pas, nous signale cet inspecteur: "Les faux bureaux d'indépendant où la personne ne travaille jamais, les personnes qui vendent des gâteaux ou des vêtements au noir sans registre de commerce ou encore des restaurants organisant une fraude systématique à la TVA avec une vente à 6 % au lieu de 21 %. Sans oublier la double comptabilité ou encore l'usage d'un véhicule à des fins privées par l'épouse ou le mari au lieu d'un usage professionnel".

Ces dénonciations interpellent pourtant! Pour Ahmed Laaouej, "on ne doit évidemment pas se réjouir de cette tendance. Toutefois, il y a une réelle utilité lorsque, derrière une fraude fiscale, par exemple, on découvre un dossier de traite des êtres

*humains”. Il ne cache pas qu’on “est bien sûr sur un terrain d’appréciation morale. Un cadre légal pourrait être une avancée en la matière, mais ce n’est pas parce qu’une dénonciation est anonyme qu’elle n’est pas utile pour l’administration”.*

### **L’arroseeur arrosé**

Si une dénonciation ne constitue pas une preuve en soi, elle est analysée par le service compétent qui recueillera si nécessaire des renseignements complémentaires. Toutefois, la dénonciation ne permettra pas au fisc d’étendre à sept ans le délai normal de contrôle et d’imposition de trois ans.

Attention, certains inspecteurs nous l’ont confirmé, si la dénonciation est farfelue, il n’est pas rare que ces derniers examinent alors le dossier du dénonciateur. L’histoire de l’arroseeur arrosé... Mais là, on manque de statistiques pour savoir si l’arroseeur fait ensuite souvent ou pas l’objet d’un redressement. Reste qu’après un contrôle suite à une dénonciation, la personne “attaquée” souhaite parfois connaître son dénonciateur! Là, un autre inspecteur des services compétents est catégorique: *“Ce n’est pas possible. Un contrôleur peut cependant vous dire si le contrôle que vous venez de subir est la conséquence d’une dénonciation”.*

Si bien sûr se pose la question morale, les caisses de l’État, elles, voient ces “vengeances” avec un grand sourire: elles rapportent en effet des millions d’euros chaque année... ✖

## Fraude sociale

# Papiers s’il vous plaît

### **Il est possible de dénoncer les fraudes sociales, mais pas de manière anonyme.**

Aujourd’hui, en Belgique, en dehors de la fraude fiscale, il est possible de dénoncer un voisin, un ami ou une autre personne pour signaler des cas présumés de fraude sociale. Cela concerne la concurrence déloyale ou dumping social, les problèmes liés à la rémunération, à la durée de travail et aux vacances annuelles, le travail au noir, la cohabitation ou le déménagement non déclaré ou encore la fraude aux allocations familiales. Toutefois, les déclarations anonymes ne sont pas traitées. L’utilisation d’une fausse identité est même punissable. Le citoyen doit donc communiquer son nom complet, son numéro de registre national et son adresse e-mail. *“Les inspecteurs sociaux ne peuvent révéler cette identité à personne, pas même devant les tribunaux, sauf si le citoyen donne son autorisation explicite. Enfin, toute déclaration ou tout signalement aux pouvoirs publics de faux faits en vue de nuire volontairement à une personne et/ou une entreprise est punissable”*, signale-t-on à l’administration. Chaque année, ce sont plus de 13.000 plaintes justifiées ou non que l’inspection sociale doit traiter. En moyenne, les deux tiers des faits dénoncés s’avèrent frauduleux et touchent principalement le travail au noir et la fraude au domicile.

# Délit de solidarité

Vanessa, comme de nombreux Belges, hébergeait des réfugiés dans son appartement. Mais son élan a été coupé lorsqu'on l'a dénoncée à son propriétaire. - Texte: **Thomas Depicker** -

**V**anessa nous attend au café "L'Union", au cœur du parvis de Saint-Gilles. En entrant, on aperçoit une jeune femme pensive. Après s'être excusé du retard, on lui tend une main malmenée par le froid des matins de février. Mais pas question de s'en sortir comme ça. Ce sera une accolade et rien d'autre. "Bon, on va commencer par se dire tu!" En dix secondes, on a déjà beaucoup plus chaud.

Nous la rencontrons car nous savons qu'elle a été balancée à son propriétaire alors qu'elle hébergeait des réfugiés. Et la première image qui nous vient, c'est le sale quart d'heure qu'a dû passer celui ou celle qui l'a dénoncée. Vanessa allie le charisme d'une artiste à la rage d'une militante.

Elle fait partie de la plateforme citoyenne de soutien aux réfugiés depuis les débuts en 2015. "Je disais depuis des mois que les initiatives prendraient de l'ampleur, qu'on allait voir naître un élan solidaire au sein du peuple belge, et on se moquait de moi." Aujourd'hui, il ne se passe pas une journée sans qu'on aborde l'hébergement des réfugiés du parc Maximilien. Vanessa a hébergé, beaucoup. C'est dans ses veines. Les portes de son appartement de 26 m<sup>2</sup> étaient ouvertes jusqu'à ce que l'incompréhension de son propriétaire vienne brider son activisme. "Étant impliquée dans l'aide aux réfugiés depuis un →

→ moment, j'ai vu des choses terribles et j'en ai souffert jusqu'à me promettre de ne plus recommencer. Mais j'ai fini par reprendre l'hébergement dans mon petit studio à Saint-Gilles. Un soir, fatiguée par la gestion de la crise migratoire, j'ai posté un texte sur Facebook. Quelqu'un de l'immeuble m'a directement demandé de retirer le post. J'ai refusé, et le lendemain mon proprio me som-mait de virer mes invités, arguant que le logement n'était pas fait pour cela. On a raconté qu'ils traînaient dans les caves pour voler. C'était totalement faux. Ils ne dérangaient pas, ne faisaient pas de bruit." Vanessa a eu du mal à supporter ce sentiment de rejet alors qu'elle estimait exercer son rôle de citoyenne. D'autant que les nouvelles provenant des personnes contraintes de quitter son domicile n'étaient pas bonnes. Sans en savoir plus, nous pouvons ressentir sa colère lorsqu'elle songe au destin de ses invités. Un destin qui aurait été différent si l'immeuble avait su que l'un était prof d'anglais et l'autre pilote de ligne? "Après leur départ, on m'a dit que j'aurais dû le préciser d'emblée. Mais c'est indécent! Qu'est-ce que cela change?"

## Une loi pour faire peur

En réalité, du point de vue judiciaire, le Belge ne risque rien en hébergeant ou en véhiculant des réfugiés car la solidarité n'est pas encore un crime dans notre pays. Mais certains au gouvernement fédéral rêveraient que cela le devienne. Les visites domiciliaires souhaitées par le secrétaire d'État Theo Francken constitueraient une première étape. Une mesure largement commentée qui divise jusqu'au sein du parti du Premier ministre Charles Michel, la chef de groupe MR au conseil communal liégeois, et par ailleurs présidente du Sénat, Christine Defraigne ayant estimé que le projet tel qu'il est présenté par le fédéral ne respecte ni la Constitution ni le principe de proportionnalité. Si l'idée du gouvernement indigné de nombreux Belges aux quatre coins du pays, on ne peut pas dire qu'elle inquiète réellement les membres de la plateforme. "Ils essaient de nous faire peur, mais leur mesure ne passera jamais, et quand bien même, elle aurait l'effet contraire et pousserait

*encore plus de gens à accueillir.”*

Une telle loi ouvrirait tout de même une brèche à ceux qui hésitent à dénoncer leurs voisins hébergeurs. *“Je ne comprends pas leurs craintes. C’est pour moi l’expression d’une non-volonté de s’informer. Si j’étais amenée à discuter avec quelqu’un qui pense à balancer son voisin, je lui dirais d’aller à la rencontre des réfugiés qui vivent dans son immeuble, de voir leurs photos, leurs vidéos et d’observer les cicatrices dans leur chair.”*

De par ses origines juives, Vanessa avoue être très touchée par l’acte de dénonciation qui peut mener à la mort. *“Ma famille a été exterminée après avoir été dénoncée durant la Seconde Guerre mondiale.”* D’aucuns oseront peut-être crier au point Godwin (qui consiste à toujours en revenir au nazisme), Vanessa s’en fout. *“Ce gouvernement est un point Godwin à lui tout seul.”* Notre interlocutrice a insisté pour que l’on rende à son ami dessinateur Thierry Bouüaert la paternité de cette phrase, alors on le fait, mais elle n’en a pas moins d’impact.

### **La fierté d’être collabo**

Le 20 janvier, une publication a semé le trouble sur le groupe Facebook de la plateforme citoyenne d’hébergement, qui compte actuellement plus de 35.000 membres. Il y était question d’un mystérieux site, [protegetonpays.com](http://protegetonpays.com), et d’un hashtag, [#balancetoncollabo](https://twitter.com/balancetoncollabo), les collabos étant ici assimilés aux hébergeurs. Le choc. Face à un appel à la délation aussi décomplexé, nombreux sont ceux qui ont essayé de calmer les peurs en affirmant qu’il s’agissait d’un troll, dont l’unique but est de foutre le bordel. Mais les membres de la plateforme ont rapidement tenté de situer l’origine du site. Selon eux, il pourrait être porté par le groupement d’extrême droite français Génération identitaire. Sachant que le délit de solidarité existe en France, l’idée est plausible. *“Que ce soit un fake ou non, cela a finalement assez peu d’importance, nous dit-on à la plateforme. Ce site contribue à renforcer un climat de délation autour de la problématique des migrants.”* Ce type d’initiative n’est en tout cas pas du genre à déranger les gouvernements, qui y verront un moyen d’intimidation gratuit, même si le texte de présentation du site frise le ridicule lorsqu’il parle de ceux *“qui s’affichent au grand jour comme des trafiquants d’être (sic) humains et des destructeurs de notre civilisation et qui seront jugés lors de la libération de notre pays”*. ✖